

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2011

### 1. ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS AU 31 DECEMBRE 2011

Altamir Amboise est une société en commandite par actions (SCA) régie par les articles L 226.1 à L 226.14 du Code de Commerce. Elle a pour activité principale la prise de participations dans toutes sociétés. La Société a opté pour le régime des Sociétés de Capital Risque (SCR) à compter de l'exercice 1996.

#### 1.1 Activité sur 2011

Les principaux événements survenus au cours de l'année 2011 ont été les suivants :

##### Nouveaux investissements :

Sociétés	Montants investis 2011	Variation des engagements en 2011	Total investissements et engagements 2011
<b>Titres non cotés</b>			
Apax France VIII-B	51 588 729		51 588 729
<b>Total 1</b>	<b>51 588 729</b>	<b>0</b>	<b>51 588 729</b>

Investissements/désinvestissements complémentaires incluant un second tour dans des sociétés nouvelles sont les suivants :

Sociétés	Montants investis 2011	Variation des engagements en 2011	Total investissements et engagements 2011
<b>Titres non cotés</b>			
Afflelou	-59 589		-59 589
Buy Way	-75 305		-75 305
Buy Way Personnel Finance	39		39
Equalliance	10 508		10 508
Etai	-49 030	-41 555	-90 585
Thom Europe	-12 283		-12 283
Unilabs	1 890 500		1 890 500
Vizada	216 348		216 348
<b>Total 2</b>	<b>1 921 188</b>	<b>-41 555</b>	<b>1 879 633</b>
<b>Titres cotés</b>			
Altran (Altrafin Participations)	3 384 061		3 384 061
GFI Informatique (Itefin)	2 857 037	-1 393	2 855 644
Newron Pharma (NWB)	1 124		1 124
Sechilienne (Financière Helios)	13 020 000		13 020 000
Sechilienne (H participations)	209 577		209 577
<b>Total 3</b>	<b>19 471 799</b>	<b>-1 393</b>	<b>19 470 406</b>
<b>Totaux 1+2+3</b>	<b>72 981 716</b>	<b>-42 948</b>	<b>72 938 768</b>

Cessions :

Sociétés en global	Prix de cession	Plus value	Moins value	Reprises de provision	Impact sur le résultat
<b>Titres non cotés</b>					
Liquidation					
Cession totale	83 113 429	62 493 364	24 927 623	22 059 914	59 625 656
Cession partielle	12 709 537	9 701	0	10 756	20 457
<b>Titres cotés</b>					
Cession totale	12 329 595	8 293 523	1 486 882	1 490 363	8 297 003
Cession partielle	389 050	0	1 091 729	1 097 783	6 055
<b>Total</b>	<b>108 541 608</b>	<b>70 796 588</b>	<b>27 506 234</b>	<b>24 658 816</b>	<b>67 949 170</b>

Distribution de dividendes

Aucun dividende n'a été versé aux actionnaires commanditaires ni aux commandités ni aux porteurs d'actions B en 2011 au titre de l'exercice 2010.

Opérations sur le capital :

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserves	Report à Nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/10	219 260	107 761	12 859	-71 008	5 150	274 021
Résultat année 2011					120 005	120 005
Affectation du résultat 2010				5 150	-5 150	0
Situation finale au 31/12/11	<b>219 260</b>	<b>107 761</b>	<b>12 859</b>	<b>-65 858</b>	<b>120 005</b>	<b>394 026</b>

Il n'y a pas eu d'opérations sur le capital en 2011 :

	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Nombre d'actions ordinaires	36 512 301	36 512 301	36 512 301
Valeur nominale des actions ordinaires	6	6	6
<b>Montant en euros</b>	<b>219 073 806</b>	<b>219 073 806</b>	<b>219 073 806</b>
Nombre d'actions de préférence B	18 582	18 582	18 582
Valeur nominale des actions de préférence B	10	10	10
<b>Montant en euros</b>	<b>185 820</b>	<b>185 820</b>	<b>185 820</b>
<b>Total</b>	<b>219 259 626</b>	<b>219 259 626</b>	<b>219 259 626</b>

## 1.2 Evénements importants de la période

Depuis le début de l'année 2011, Altamir Amboise a mis en œuvre les nouvelles modalités d'investissement auprès des fonds Apax Partners. La société investit désormais directement

dans le Fonds Apax France VIII au travers du FCPR Apax France VIII-B qui lui est dédié, et non plus en co-investissement avec les Fonds comme précédemment.

La Société a investi au travers de ce fonds €47.2M dans trois nouvelles sociétés Vocalcom, Amplitude et Numéricable Belgique/Luxembourg.

Au cours de l'année 2011, Altamir Amboise a effectué des investissements complémentaires et engagé en direct €21.3M principalement dans les sociétés Altrafin, Financière Hélios et Itefin.

La Société a réalisé €108.5M de cessions (hors opérations réalisées par le FCPR Ahau 30), dont neuf cessions totales (Outremer Telecom, Prosodie, Vizada, Rue du Commerce, Cegid, Corevalve – complément de prix, Hubwoo, Evotec et Finalliance), des cessions partielles (l'activité espagnole Capiro, Hybrigenics et Odyfinance).

#### FCPR Ahau 30

Le FCPR Ahau 30 a procédé à une distribution suite à la cession pour €63.5M de Prosodie. Le FCPR a reversé à Altamir Amboise €62.8M.

Compte tenu de la cession de trois sociétés sur quatre du portefeuille du FCPR Ahau 30 et du niveau de trésorerie dont disposait Altamir Amboise, la Gérance a trouvé un accord avec les investisseurs pour dissoudre Ahau 30 et racheter les parts qu'ils détenaient dans le FCPR. Depuis la dissolution en octobre 2011, Altamir Amboise détient à nouveau en direct les titres InfoPro Communications (pour une valeur de €23 085 481) qui avaient été apportés à Ahau 30 et a pu constater dans son résultat social une partie des plus-values qui étaient enregistrées au niveau du FCPR Ahau 30.

#### Autres évènements

En 2009, comme la plupart des SCR (Société de Capital Risque), Altamir Amboise avait fait l'objet d'un redressement au titre de la taxe professionnelle de €1.2M, entièrement provisionné pour les années 2006-2007. La Société a entamé une procédure de recours en 2009 toujours en cours. Cependant durant l'année 2011, afin d'éviter l'accroissement des pénalités de retard, la Société a décidé de payer son redressement pour un montant de €1.3M soit €1M de principal et €0.3M de majorations et intérêts de retard.

De plus, la Société a été redressée au titre des exercices 2008 et 2009. Le montant en principal se monte à €136K et les intérêts et pénalités à la date du redressement à €26K.

Altamir Amboise dispose de lignes de crédit court terme à hauteur de €21M. Aucune ligne de crédit n'a été utilisée à la clôture du fait d'une trésorerie positive de €132.3M (incluant les valeurs mobilières de placement). Rappelons qu'en tant que SCR, l'endettement d'Altamir Amboise est limité à 10% de la situation nette comptable, soit à un montant de €39.4M au 31 décembre 2011.

Au 01/01/2011, Altamir Amboise a reclassé tous ses titres en titres de participations. Demeurent comptabilisés en titres immobilisés de l'actif de l'activité du portefeuille les parts détenus dans des fonds.

### **1.3 Evènements intervenus depuis le 31 décembre 2011**

Le solde des titres de la société Hybrigenics a été vendu pour un montant total de €46K net de frais.

La société a augmenté ses lignes de crédit de €5M, passant ainsi à €26M.

## **2. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France et en particulier préconisées par le Plan Comptable Général.

La présentation du compte de résultat est inspirée de l'avis N°30 du 13 février 1987 du Conseil National de la Comptabilité qui propose une structure des comptes mieux adaptée à la nature de l'activité de la société.

### **2.1 Immobilisations financières (Titres de participations)**

#### **2.1.1 Méthode de suivi et de dépréciation des participations en comptabilité**

Conformément à la réglementation comptable des sociétés commerciales, les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Ils peuvent donner lieu à dépréciation, mais pas à réévaluation. Le gérant effectue une revue des titres cotés et non cotés lors de chaque clôture et arrêté semestriel. Lorsque la valeur estimative est inférieure au prix de revient alors une provision est passée à hauteur de l'écart.

Lorsqu'une société présente une évolution défavorable de son activité avec un risque de besoin de financement complémentaire, une décote est appliquée variant de 25 à 100 % suivant la gravité de la situation.

Plus particulièrement, les taux de dépréciation sont appliqués comme suit :

25 % = vise à signaler un problème sur la société, mais l'investissement n'est pas en danger;

50 % = vise à signaler un risque de perte d'une fraction de notre investissement;

100 % = vise à signaler un risque de perte de l'intégralité de notre investissement.

Des taux intermédiaires (75%, 90%) peuvent être appliqués en fonction de la gravité de la situation.

**La provision pour dépréciation des titres et des créances rattachées aux TP s'élève au 31 décembre 2011 à €119.3M.**

Les sorties sont calculées sur la base du premier entré, premier sorti.

Les créances en devises sur sociétés étrangères sont évaluées au taux de change à la date de clôture des comptes. Une provision pour risques et charges est constatée en cas de baisse de la devise concernée par rapport à l'euro. Cette règle s'applique tant en valeur comptable qu'en valeur estimée.

#### **2.1.2 Méthode de calcul de la valeur estimative**

Les principes de valorisation en juste valeur retenus sont conformes aux normes IFRS :

##### Titres classés en catégorie 1

Il s'agit des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé (« cotées »).

Les titres des sociétés cotées sont évalués au dernier cours de bourse sans décote. Pour les titres cotés faisant l'objet d'une limitation provisoire de cession contractuelle (clause de « lock up » ou séquestre), la juste valeur retenue peut toutefois être différente du dernier prix coté afin de tenir compte de cette clause dans la valorisation du titre. Ces incidences des clauses de « lock up » sont considérées comme une composante de la valeur des titres.

### Titres classés en catégorie 2

Il s'agit de sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé (« non cotées »), mais dont la valorisation se réfère à des comparables de titres cotés ou de transactions récentes :

Dans la généralité des investissements en développement et en LBO, dès lors qu'une société a été (i) en portefeuille depuis au moins 12 mois, (ii) bénéficiaire pendant deux exercices consécutifs et que (iii) sa capacité bénéficiaire est susceptible d'être récurrente, la participation peut être valorisée sur la base de comparables de valeurs cotées. Une décote de négociabilité est appliquée à l'évaluation ainsi obtenue, pouvant aller jusqu'à 30%, fonction de la capacité d'Apax Partners à organiser la cession de l'entreprise. La décote de négociabilité permet d'aboutir à un prix offert (bid price).

### Titres classés en catégorie 3

Il s'agit également de sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé (« non cotées »).

Cette catégorie inclut 3 méthodes de valorisation :

- Acquisitions récentes, en principe jusqu'à 12 mois : les titres sont maintenus au prix de revient.

Certaines situations spécifiques peuvent amener le gérant à réévaluer ou dévaluer certains investissements au cours des 12 premiers mois.

- Opérations de capital risque ou opérations de capital développement voire de certains LBO : prix du dernier tour de financement ayant fait intervenir un tiers pour un montant significatif. Le dernier tour peut être celui au cours duquel les entités Apax sont intervenues. Le prix du dernier tour de financement, utilisé pour la détermination de la juste valeur de l'investissement est conservé aussi longtemps qu'il n'y a pas de changement majeur dans les facteurs d'appréciation de la juste valeur. La recherche d'indices de modification des facteurs d'appréciation inclut la constatation de l'insuffisance de trésorerie pour faire face aux échéances jusqu'à l'organisation planifiée d'un nouveau tour de financement.

Le prix du dernier tour de financement peut faire l'objet d'une décote en fonction des facteurs de risques.

Ce prix est ajusté à la baisse de 25% à 100% selon les facteurs de risques reconnus tels que retard sur leur plan de marche ou difficultés de trésorerie.

- 25% : vise à signaler un problème pour la société, mais l'investissement n'est pas en danger ;
- 50% : vise à signaler un risque de perte d'une fraction de l'investissement ;
- 100% : vise à signaler un risque de perte de l'intégralité de l'investissement.
- Des taux intermédiaires (75%, 90%) peuvent être appliqués en fonction de la gravité de la situation et de la probabilité de perte d'une partie significative de l'investissement.

Cette sous-catégorie inclut également les sociétés en phase de négociation de sortie. Le prix de cession peut être retenu à la clôture d'une période semestrielle, si l'état d'avancement du projet laisse apparaître une forte probabilité de réussite à court terme et que le prix de cession est connu de manière suffisamment précise. Un taux de risque est appliqué au prix retenu en fonction de l'engagement plus ou moins ferme de l'acquéreur et de la variation possible du prix final.

Sont également incluses les participations valorisées à un montant forfaitaire.

- Utilisation de la méthode du discounted cashflow pour des situations où aucune autre méthode n'est applicable.

### **2.1.3 Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP)**

Les TIAP correspondent à l'investissement dans le fonds Apax France VIII-B. Au 31/12/11, la provision pour dépréciation est de € 3.3M et correspond aux parts E reflétant les charges de fonctionnement du fonds Apax France VIII-B.

### **2.2 Autres Immobilisations financières**

Ce compte correspond au mandat donné à un animateur de marché. La Société a donné ce mandat pour intervenir pour son compte sur le marché Eurolist d'Euronext à Paris afin d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action. Ce compte comprend 51 213 actions pour un montant de €388K et €193K en trésorerie et équivalents de trésorerie.

Une provision au 31/12/11 a été constatée pour un montant de €81K.

### **2.3 Autres créances**

Ce compte correspond aux intérêts courus sur titres de participations.

La société a constaté que ces produits étaient généralement inclus dans le prix d'acquisition par des tiers et non payés par la société débitrice. Ils sont donc dorénavant compris dans la valorisation des sociétés. C'est pourquoi dans un premier temps ils sont comptabilisés en produits financiers à recevoir puis dépréciés à 100%.

### **2.4 Titres de Participations et Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille**

Exercice au 31/12/11 (en milliers d'euros)	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant au 31 Décembre 2011		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées:						
- au coût de revient				47 193	47 193	47 193
- à une valorisation inférieure au coût de revient	104 251	45 641	52 714	113 465	16 381	16 381
- sur la base du cours de bourse						
- d'après la situation nette						
- d'après la situation nette réestimée				4 591	1 316	
- d'après une valeur de rendement ou de rentabilité	157 536	114 464	249 402	131 514	112 928	175 730
- d'après d'autres méthodes	45 743	43 600	45 102	47 075	44 535	46 406
Total	307 530	203 705	347 218	343 836	222 353	285 710
Total Créances rattachées	43 792	41 306	57 811	36 318	35 237	35 514
Autres TIAP	400	400	400			
Total du portefeuille	351 722	245 411	405 430	380 154	257 591	321 224

Provisions comptables

(106 311)

(122 563)

PV latentes non comptabilisées

(160 019)

(63633)

#### VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE

Mouvements de l'exercice (en milliers d'euros)	Valeur du portefeuille	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice		245 411	405 430
Acquisitions de l'exercice		68 391	68 391
Apport d'Ahau 30 (Infopro)		23 085	
Conversion de comptes courants en TIAP			
Cessions de l'exercice en prix de vente *		-67 635	-170 969
Reprise de dépréciation sur titres cédés		24 659	
Plus-values sur cessions de titres			42 726
- détenus au début de l'exercice			
- acquis dans l'exercice			
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille		-40 911	
Autres variations de plus-values latentes			
- sur titres acquis dans l'exercice			
- sur titres acquis antérieurement			-25 861
Autres mouvements comptables **		4 591	1 508
Montant à la clôture		257 591	321 224

\* Le montant indiqué à la ligne « cession de l'exercice (en prix de vente) » correspond, pour la colonne « valeur nette comptable », à la valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés et pour la colonne « valeur estimative » à leur prix de cession.

\*\* En valeur comptable nette, ce montant correspond à l'acquisition des parts E d'Apax France VIII-B. En valeur estimative, ce montant correspond d'une part à la plus value distribuée aux porteurs de parts C (€698K) par le FCPR Ahau 30 diminué du remboursement de la dette d'Altamir Amboise au 31/12/10 envers ces derniers (€15K) et d'autre part aux parts C du FCPR Ahau 30 achetées par Altamir Amboise (€825K).

#### ANALYSE DE LA VARIATION DES PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2010	Dotations	Rep. Prov sur cession	Autres Rep. Prov	31/12/2011
Provision	110 506	106 311	42 178	24 659	4 541	119 289

Les provisions non utilisées sont liées essentiellement aux revalorisations des cours de bourse.

#### EVOLUTION DE LA PLUS VALUE LATENTE NON ENREGISTREE DANS LES COMPTES ANNUELS

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Valeur estimative	140 642	160 019	63 633

## 2.5 Autres créances

#### Tableau de variation des intérêts courus bruts

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Intérêts courus sur créances rattachées aux TIAP	31 785	40 747	16 006	8 237	48 516

#### Tableau de variation de provisions sur intérêts courus

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Provisions intérêts courus sur créances rattachées aux TIAP	31 785	40 747	16 006	8 237	48 516

Les intérêts courus ont été totalement dépréciés en 2011 sur les obligations convertibles ou titres équivalents. En effet la société a constaté que ces produits étaient généralement inclus dans le prix d'acquisition par des tiers et non payés directement par la société débitrice.

## 2.6 Créances diverses

Il s'agit principalement du cash à recevoir sur la cession de Chrysaor pour €5.6M.

## 2.7 Disponibilités

Il y a €56.2M en disponibilités au 31/12/2011 dont €55.8M placés en comptes courants rémunérés.

## 2.8 Titres de placements

### 2.8.1 Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
SICAV de trésorerie	2	50	2
Certificats de dépôt et dépôts à terme		13 000	70 000
Titres de créances négociables		17 509	6 132
Autres valeurs mobilières de placement			
Total	2	30 559	76 134

Les titres de placements sont valorisés au coût historique. Les plus-values de cessions sont calculées par différence entre le prix de vente et le prix d'achat moyen pondéré. La Société ne matérialise pas de plus-values latentes en comptabilité. Cependant sont comptabilisés en intérêts courus à recevoir les intérêts non échus au 31/12/11, sur les certificats de dépôt, dépôts à terme et les titres de créances négociables.

La nature des titres ne justifie aucune dépréciation.

### Inventaire des titres de placements

	Quantité	Prix unit. en euros	Valeur Comptable en milliers d'euros	Valeur de marché au 31/12/2011 en milliers d'euros
<u>SICAV de trésorerie</u>				
Sg Monet Eur AC D	22,998	73	2	2
<u>Certificats de dépôt et dépôt à terme</u>				
DAT OBC	1,000	10 000	10 000	10 027
CAT BQ TRANSATLANTIQUE	1,000	30 000	30 000	30 020
DAT NATIXIS	22,000		30 000	30 092
<u>Titres de créances négociables</u>				
BMTN	35		6 132	6 134

### 2.8.2 Provisions pour dépréciation sur titres de placements

NEANT

## 2.9 Charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Charges constatées d'avance	63	70	83

Elles sont constituées de charges de publicité, d'assurances et des commissions.

## 2.10 Provisions pour risques et charges

Il s'agit d'une provision sur un redressement au titre de la taxe professionnelle sur les années 2008 et 2009.

## 2.11 Dettes Financières diverses

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Banque	8325	0	0
Intérêts courus à payer	55	5	34
<b>Total</b>	<b>8380</b>	<b>5</b>	<b>34</b>

## 2.12 Dettes fournisseurs et comptes rattachés, dettes fiscales et sociales et autres dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Dettes fournisseurs	222	282	204
Dettes fiscales et sociales	0	0	1694
Autres dettes	2	2	2
<b>Total</b>	<b>224</b>	<b>284</b>	<b>1 900</b>

Les dettes fournisseurs (€204K) correspondent principalement à des factures non parvenues concernant des honoraires à payer à des avocats, commissaires aux comptes et à des prestations de service.

Les dettes fiscales et sociales correspondent essentiellement à la provision de la CVAE pour l'année 2011 pour un montant de €1 689K.

Toutes ces dettes sont à moins d'un an.

## 2.13 Engagements hors bilan

## Tableau récapitulatif des obligations et engagements

Obligations contractuelles	Total 31/12/2010	Total 31/12/2011	Paiements dus par période		
			A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Obligations en matière de location-financement					
Contrats de location simple					
Obligations d'achats irrévocables (engagements d'investissements)	382 648	339 700	339 700		
Autres obligations à long terme (garanties de passif et autres)	1 358 081	230 139 978	212 561	229 927 417	
<b>Total</b>	<b>1 740 729</b>	<b>230 479 678</b>	<b>552 261</b>	<b>229 927 417</b>	

La présentation faite mentionne l'ensemble des engagements hors bilan selon les normes comptables en vigueur.

### Obligations d'achats irrévocables (engagements d'investissements)

#### Tableau de suivi des engagements à investir

Sociétés	Engagements au 31/12/2010	Investissements dans la période	Annulation des engagements au 31/12/11	Nouveaux engagements 2011	Engagements au 31/12/2011
<b>Titres non cotés</b>					
ETAI (Infopro Communications)	41 555	41 555		0	0
<b>Titres cotés</b>					
GFI Informatique (Itefin Part)	341 093	341 093		339 700	339 700
<b>Total</b>	<b>382 648</b>	<b>382 648</b>	<b>0</b>	<b>339 700</b>	<b>339 700</b>

### Autres obligations à long terme (garanties de passif et autres engagements)

#### Garanties de Passif

Une partie des produits de cession de la société Odyssey par Odyfinance a été placée sous séquestre par Odyfinance dans le cadre d'une garantie de passif soit €318 841 dont €106 280 sur 12 mois et €212 561 sur 18 mois. Le séquestre 12 mois a été libéré au cours du dernier trimestre. Le séquestre 18 mois continue à courir jusqu'en avril 2012. Il est valorisé avec une décote de 10% dans les comptes de la société.

Une partie des produits de cession de la société Mobsat Group Holding a été placée sous séquestre par Chrysaor, et les holdings des managers. La quote-part de ce séquestre pour Altamir Amboise est de €9 666 771 sur la base d'un taux de change €/€ à 1.2939. Ce séquestre est libérable à 3 échéances : 6 mois pour 1/3 du séquestre, 3 ans pour 16.7% et 5 ans pour les 50% restants. Une partie de ce séquestre est enregistré par Altamir Amboise en créance sur Chrysaor.

Une garantie à première demande a été signée en faveur de Cap Gemini dans le cadre de la cession de Camélia Participations (Prosodie). Cette garantie pourrait être appelée dans le cas d'une réclamation d'ordre fiscal, ayant pour échéance le 4 janvier 2013. La quote-part d'Altamir Amboise est de €1 916 146. En contrepartie de cette garantie Altamir Amboise a nanti pour la banque Wormser Frères 63 659 700 parts A1, 166 368 800 parts A2 et 153 200 800 parts A3 du FCPR Apax France VIII-B.

#### Autres engagements hors bilan

Altamir Amboise réalise des opérations de capital-transmission avec effet de levier (LBO) au travers de sociétés holding d'acquisition.

Pour les sociétés cotées, l'endettement est garanti par tout ou partie des titres des sociétés sous-jacentes.

Lorsque le cours de bourse de ces sociétés baisse et que la moyenne des cours sur une période donnée passe en-dessous d'un certain seuil, les sociétés holdings sont appelées à répondre à des appels en collatéral ou appels de marge. Cela consiste à apporter des espèces mises sous séquestre en complément des titres donnés en garantie, pour maintenir le même niveau de sûretés rapporté au montant de l'emprunt (« clause d'arrosage »). En cas de défaut, les banques peuvent rendre tout ou partie de l'emprunt exigible.

Inversement, lorsque le cours de bourse de ces sociétés remonte, le séquestre, sur tout ou partie des sommes apportées, est levé. Ces appels en collatéral sont apportés par les actionnaires des sociétés holding, dont Altamir Amboise, à proportion de sa quote-part au capital. Ils n'ont aucun impact sur le résultat et l'ANR d'Altamir Amboise (les sociétés cotées sont valorisées au dernier cours de bourse de la période), mais peuvent mobiliser une partie de sa trésorerie.

En termes de sensibilité :

- une baisse de 10% des moyennes de référence des cours de bourse de ces sociétés, par rapport au calcul effectué le 31 décembre 2011, entrainerait un appel en collatéral de €0,6M pour Altamir Amboise ;
- une baisse de 20% entrainerait un appel de collatéral de €4,9M.

Dans le cadre de la cession des actions détenues dans Finalliance et du réinvestissement des produits dans des obligations, un complément de prix sera dû par les acquéreurs en cas de vente des titres à un prix supérieur à celui auquel ils ont été achetés aux entités Apax.

Un engagement a été donné à certains managers des sociétés, Thom Europe, Maison du Monde et EAI, de racheter leurs actions et obligations en cas de départ. Ces engagements ne représentent pas un risque significatif qui nécessite la comptabilisation d'une provision pour risques et charges.

Altamir Amboise s'est engagé à souscrire au fonds Apax France VIII-B dans une fourchette totale de €200M à €280M. L'engagement figurant en hors bilan correspond à la fourchette maximale déduction faite des investissements déjà réalisés.

#### Titres nantis :

- Au profit de la banque Palatine :

Au 31 Décembre 2011, 400 000 000 parts A1, 400 000 000 parts A2, et 400 000 000 parts A3 du FCPR Apax France VIII-B ont été nantis au profit de la banque PALATINE :

- en face de deux lignes de crédit pour un montant total de €8M, non utilisée au 31/12/11

Les titres nantis couvrent 150% des montants accordés sur la base de valorisation des parts du FCPR Apax France VIII-B au 30/06/11.

- Au profit de la banque Transatlantique :

Au 31 Décembre 2011, 21 947 435 parts A1, 378 075 986 parts A2, et 349 976 579 parts A3 du FCPR Apax France VIII-B ont été nantis au profit de la banque Transatlantique :

- en face d'une ligne de crédit pour un montant de €5M, non utilisée au 31/12/11

Les titres nantis couvrent 150% des montants accordés sur la base de valorisation des parts du FCPR Apax France VIII-B au 30/06/11.

### 3. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

#### 3.1 Opérations en revenus

##### 3.1.1 Produits financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Produits des placements de trésorerie	19	159	612
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	2	0	138
Autres produits financiers	0	0	0
Reprises de provisions	61	0	0
Total	82	159	750

##### 3.1.2 Charges financières

(en milliers d'euros)	12/31/2009	12/31/2010	12/31/2011
Intérêts et charges assimilées	278	4	0
Dotations aux provisions	0	0	0
Total	278	4	0

##### 3.1.3 Autres achats et charges externes et autres charges

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 070	8 617	7 128
Autres charges	172	167	215
Total	7 242	8 784	7 343

La rémunération de la gérance et du conseil en investissement TTC pour 2011 aurait dû s'élever à : €7 822 327 TTC selon l'article 17.1 des statuts d'Altamir Amboise.

Néanmoins celui ci stipule également que tout honoraire, jeton de présence et commission perçus par le gérant ou par la société de conseil en investissement dans le cadre de transactions concernant des actifs d'Altamir Amboise et ceux versés par les sociétés du portefeuille à hauteur du pourcentage détenu par Altamir Amboise viennent en diminution des honoraires du conseil en investissement. La somme de la quote-part des honoraires versés par les sociétés du portefeuille pour 2011 s'élève à : €1 537 437 TTC.

De plus, cet article a été modifié par le biais d'une Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 24 mars 2010, qui stipule également que la rémunération TTC de la Gérance est diminuée d'une somme égale au produit de la valeur nominale des parts détenues par Altamir Amboise dans le FCPR Apax France VIII-B par le taux annuel moyen TTC des honoraires de gestion du fonds. La somme déduite au 31 décembre 2011 s'élève à : €530 234.

La charge nette d'honoraires de la gérance et du conseil en investissement est donc égale à la différence soit : €5 754 656 TTC.

Les autres honoraires concernent principalement les frais d'audit et d'avocats laissés à la charge de la Société suite à des dossiers d'investissement n'ayant pas abouti.

Les autres charges comprennent notamment des frais de publicité, d'annonces et publications.

Suite au décret n° 2008-1487 du 20/12/08, les honoraires des commissaires aux comptes se décomposent ainsi :

	Ernst & Young et Autres Membres du réseau Ernst & Young				Compagnie Française d'Audit			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<b>Audit</b> Commissaire aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
* Emetteur	121,000.00	119,000.00	100 %	100%	26,500.00	26,000.00	100 %	100%
* Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
* Emetteur								
* Filiales intégrées globalement								
<i>Sous - Total</i>	121,000.00	119,000.00	100 %	100%	26,500.00	26,000.00	100 %	100%
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
<i>Sous - Total</i>								
<i>Total</i>	121,000.00	119,000.00	100 %	100%	26,500.00	26,000.00	100 %	100%

### 3.1.4 Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
TVA non déductible *	1 399	0	0
Autres impôts	11	8	2 772
Total	1 410	8	2 772

\*Depuis le 01/01/2010, la TVA non récupérable d'Altamir Amboise est comptabilisée dans le compte de la charge principale.

Les autres impôts correspondent essentiellement à la CVAE (€2 765K).

### 3.1.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

NEANT

## 3.2 Opérations en capital

### 3.2.1 Produits

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Plus-values de cession de TP/TIAP	5 856	24 842	154 299
Reprises de provisions	34 909	29 547	38 217
Autres produits	13 170	14 797	25 561
Total	53 935	69 186	218 077

### 3.2.2 Charges

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Moins-values de cession de TP/TIAP	4 218	16 791	28 331
Dotations aux provisions pour dépréciation	24 312	35 095	61 458
Autres charges	5 222	3 373	0
Total	33 752	55 259	89 789

### 3.2.3 Impôt sur les sociétés

La Société a opté pour le statut de SCR à compter de l'exercice clos au 31/12/1996. La législation sur les SCR applicable à compter de l'exercice 2001 exonère tous les produits de l'impôt sur les sociétés.

### 3.2.4 Charges exceptionnelles

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Charges exceptionnelles	1 672	160	373

Les charges exceptionnelles comprennent notamment €289K de majorations et intérêts de retard payés relatifs au redressement au titre de la taxe professionnelle pour les années 2006 et 2007.

### 3.2.5 Produits exceptionnels

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Produits exceptionnels	227	110	1545

Les produits exceptionnels comprennent notamment €1 473K de reprise de provision pour risques et charges dont €1 343K suite au redressement payé pour l'année 2006 et 2007.

## 4. AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 Effectif

La Société n'a pas de salarié, et il n'existe aucun plan de stock-options.

### 4.2 Droit de l'associé commandité et des porteurs d'actions B

L'affectation et la répartition des bénéfices s'effectuent suivant les statuts - paragraphe 25.

Au titre de l'année 2011, le résultat fait apparaître un bénéfice de €120 005 939.

La société a un report à nouveau déficitaire de €65 858 699. Ce report inclut les sommes distribuées jusqu'à l'exercice 2007 compris.

La somme nette distribuable correspond aux résultats cumulés de 2008 à 2011 soit €17 943 638, ajustés des produits et charges financières s'élevant à € 2 176 481.

L'associé commandité et les porteurs d'actions B ont donc droit à une quote-part du bénéfice distribuable soit €3 153 431.